

## **But de la procédure**

1. La présente procédure définit les modalités de vote pour la rédaction, la modification et l'abolition des politiques et des procédures d'utilisation.

## **Modalités de vote**

2. Toute rédaction, modification ou abolition d'une politique ou d'une procédure d'utilisation doit être approuvée par les deux tiers des administrateurs lors d'une assemblée du conseil d'administration.